

DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

Nom - Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Madame la Rectrice de l'académie de Rennes
s/c de M/Mme le.la chef.fe d'établissement

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le :

Jeudi 28 mai 2026 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la FSU 35, au 14 rue Papu à RENNES entre 09h30 et 16h30

Il est organisé par le SNEP-FSU 35, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A le

Signature :

Demande à envoyer à la Rectrice (ou au directeur de service) PAR VOIE HIERARCHIQUE

DATE LIMITE POUR CE STAGE : un mois avant le stage, soit ici jusqu'au **mardi 28 avril**. "**A défaut de réponse expresse (du Recteur) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé**" (Art.3 du décret n°84.474 du 15 juin 1984)

♦ N'oubliez pas l'inscription au SNEP-FSU Bretagne : <https://www.snepfsu-rennes.net/stages/s-inscrire-aux-stages/>

♦ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

IMPORTANT : SI VOUS ETES HORS DELAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faites tout de même la démarche.